

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2006003

Signataire : ML/

OBJET : Convention de prestation de service "Relais Assistantes Maternelles" entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la circulaire n° 76.92 du 19 novembre 1992 et les lettres circulaires 213.01 et 092.05 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales précisant les missions des « Relais Assistantes Maternelles »,

Considérant la nécessité de développer sur la ville l'offre d'accueil du jeune enfant,

Vu le projet du relais et la qualification du garant de ce dernier,

Vu l'avis technique de fonctionnement de la protection maternelle et infantile,

Vu le projet de convention de prestation de service unique « Relais Assistantes Maternelles »

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Approuve les termes de la convention prestation de service « Relais Assistantes Maternelles » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et autorise le maire à la signer.

Le Maire